



de Fontvieille aux Alpilles

Association de Sauvegarde des Sites et de l'Environnement de Fontvieille

Association loi 1901 agréée par le Ministère de l'Environnement

Site Internet assef.fontvieille.free.fr

Adresse assef.fontvieille@free.fr

Bulletin
Juin 2001

Lettre à Monsieur le Maire

Afin d'aborder la future commission extra-municipale d'une manière constructive l'A.S.S.E.F a souhaité proposer des thèmes qui pourront constituer des pistes de réflexion. Veuillez trouver ci-dessous nos propositions

ESPACE FORESTIER

Une véritable réflexion doit être entreprise afin de considérer le massif comme un véritable patrimoine ou l'espace naturel a des droits.

La lutte contre l'incendie (débroussaillage des parcelles, reboisement par des opérations d'enrichissement forestier...) est une priorité. De même la gestion de la fréquentation doit pouvoir intégrer les impacts en terme de nuisance.

PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

L'A.S.S.E.F en participant au rassemblement des associations pour le parc régional des Alpilles (PNR) soutient l'idée que les associations devront être associées au fonctionnement afin de pouvoir accéder à l'information et de ce fait élargir le débat.

PROJETS D'AMENAGEMENT DU VILLAGE

La création d'espaces piétons, de pistes cyclables, sont des projets sur lesquels nous devons porter toute notre attention.

ECONOMIES D'ENERGIE

La commune en montrant sa volonté de réduire ses consommations d'énergies peut insuffler une dynamique. De nombreuses possibilités existent dans ce domaine comme la création d'un poste de conseiller en énergies par exemple.

Un travail de sensibilisation doit être entrepris avec la publication de règles simples et des subventions pourront inciter les habitants à mieux considérer le problème.

ALIMENTATION ET AGRICULTURE

L'actualité a montré qu'en matière de sécurité alimentaire tout reste à faire. Une agriculture respectueuse de l'environnement est un élément de réponse sur lequel il serait opportun de se positionner.

La création d'un marché destiné aux productions locales répondant à des critères de qualité serait de nature à modifier les mentalités.

PLAN LOCAL D'URBANISME

L'A.S.S.E.F reste vigilante et apportera tout son savoir-faire lorsqu'elle sera consultée sur ce dossier.

PATRIMOINE

Il faut entreprendre une mise en valeur du patrimoine de la commune. Certains sites historiques (hypogées sur la route d'Arles, Aqueduc romain.....) nécessitent une remise en valeur.

La protection des sites classés, et ceux qui pourraient l'être (l'allée des pins, ...) doit être assurée.

De nombreux chemins communaux semblent avoir disparu, y compris de la mémoire des hommes. Un travail de fond doit être accompli afin que l'on puisse recenser les chemins appartenant au domaine public.

TRAITEMENT DES DECHETS

La commune a mis en place une première phase de tri sélectif. Le cadre réglementaire va nous imposer dans les années à venir de renforcer ce tri et donc de mettre chacun d'entre nous à contribution.

Comment Fontvieille compte trier et recycler l'ensemble de ses déchets ?

Le tri des déchets doit s'accompagner d'une volonté plus forte d'explication afin de garantir sa réussite.

Animé de la volonté de participer au développement durable de la commune et des Alpilles, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sincères salutations.

ENERGIE

Est-ce que la ville de Fontvieille entend par la voix de ses élus et services techniques mettre en place une véritable politique d'économies d'énergies aussi bien dans la rénovation des bâtiments existants que pour la construction de bâtiments économes en énergie ?

Ces mesures pourront intégrer de meilleures dispositions concernant l'isolation des locaux, la conception des bâtiments d'un point de vue architectural, l'utilisation d'énergies alternatives (solaire pour l'eau chaude sanitaire par exemple), l'utilisation de lampes à économies d'énergies, et d'une manière plus générale est-ce que ces mesures seront intégrées dans le cahier des charges des concours d'architecte ?

Les compétences en terme technique pourront être recherchées dans l'intercommunalité .

La commission européenne a fixé comme impératif 12% d'énergies renouvelables dans le bilan énergétique européen d'ici 2010. Sachant que ces énergies seront très subventionnées est-ce que Fontvieille souhaite participer à cet élan européen et solidaire pour diversifier nos sources d'énergie ?

Tous ces enjeux constituent des priorités en terme économique, mais surtout il est temps que chacun d'entre nous insuffle cette volonté afin que les énergies fossiles ne constituent plus la seule démarche d'avenir.

CONTOURNEMENT AUTOROUTIER DE LA VILLE D'ARLES

la DDE a proposé d'entrer dans un processus de "laboratoire local de concertation" mais aucune méthode de travail n'a encore été établie.....

A la dizaine de tracés proposés par la DDE pour parfaire le tronçon autoroutier reliant l'Espagne à l'Italie l'ARPA* en a proposé un supplémentaire:

Le VO enterré. Ce tracé emprunte l'actuelle voie rapide et franchit le Rhône par le biais d'un tunnel.

Il est la meilleure solution en ce qui concerne la préservation de l'Environnement et de la qualité de vie de la population. Au début, ce projet a été considéré comme irréaliste et farfelu.

Aujourd'hui, la DDE a intégré le VO enterré dans ses études et ce tracé reçoit un très large soutien. Pendant la campagne des municipales la grande majorité des candidats à Arles l'ont soutenu et H. Schiavetti maire d'Arles le soutient.

Cependant, après des années de négociation et de travail, la situation paraît bloquée et l'ARPA est sceptique. En effet, la DDE a proposé d'entrer dans un processus de "laboratoire local de concertation" mais aucune méthode de travail n'a encore été établie et l'argument du coût élevé du VO enterré est encore vivace. Pourtant, si l'on tient compte de tous les paramètres environnementaux (natura 2000, ZNIEF, loi sur l'eau.....) il n'est pas sûr que le VO enterré soit beaucoup plus cher qu'un tracé sud sur pilotis, par exemple

*(Associations Rassemblées pour le développement durable du Pays d'Arles regroupent une dizaine d'associations dont l'A.S. S.E.F),

GESTION DE L'ESPACE FORESTIER:

Le PIDAF (Plan Intercommunal d'Aménagement Forestier) a été élaboré par l'office national des forêts à la demande des élus des Alpilles.

Cette réalisation est tout à fait exemplaire du point de vue de la qualité de la recherche et de la documentation proposée. On y trouve, en effet un état des lieux y intégrant la situation écologique du massif (géologie, topographie, climatologie, faune, flore...) les activités humaines, la description du massif (notamment les peuplements forestiers répartis par commune....).

Cet ouvrage pose les enjeux pour le millénaire à venir concernant le massif.

Ils seront de plusieurs ordres:

Le tourisme et la sur-fréquentation en général doivent trouver une réponse adaptée afin de préserver le patrimoine.

La fréquentation peut être durable si l'on parvient à canaliser ou proposer des itinéraires dont l'impact en terme de nuisance sur l'environnement ou de risque sur l'incendie est étudié.

Le PIDAF fait des propositions qui nous semblent des plus intéressantes.

Il apparaît urgent que les communes appliquent les préconisations de cet ouvrage.

Nous suggérons que des mesures soient prises afin d'interdire l'accès aux véhicules 4x4 et motos dans le massif.

Les sentiers doivent être réservés en priorité aux randonneurs de toutes sortes (marche, VTT, cheval) dès lors qu'il s'agit d'une activité familiale ou sans but lucratif.

Il faut absolument s'orienter vers la création d'espaces boisés moins sensibles au feu.

Arrêtons de produire le combustible des incendies de demain, alors que chacun d'entre nous a pu constater que les forêts de chêne ont résisté au feu.

Nous adhérons à la décision de la commune de poursuivre l'interdiction de pénétration en forêt pendant la période rouge .

**Arrêtons de produire
le combustible des
incendies de demain,
alors que chacun
d'entre nous a pu
constater que les
forêts de chêne ont
résisté au feu.**

GALA DES ALPILLES

Le prétendu bénéfice résulte de deux subventions des conseils généraux et régionaux d'un total de 1,6 Millions de francs.

Qui a pu oublier, qu'il y a un an, se préparait en fanfare le GALA DES ALPILLES, qui à l'initiative de quelques célébrités du show bizz, possédant de modestes pied à terre dans les Alpilles, devait réunir des fonds pour restaurer les espaces incendiés de l'été 1999.

L'A.S.S.E.F, avec beaucoup d'autres, n'avait pas manifesté pour cette initiative, un enthousiasme délirant.

La presse locale avait multiplié des pleines pages pour annoncer cette grandiose manifestation et curieusement c'est dans les rubriques locales qu'il a fallu chercher quelques mois plus tard le bilan.

Les recettes pour dix sept mille spectateurs se sont élevées à 2,4 Millions de francs et n'ont couvert que de justesse le coût de la soirée (matériel, cachets, réception....)

Le prétendu bénéfice résulte de deux subventions des conseils généraux et régionaux d'un total de 1,6 Millions de francs.

2,4 Millions de francs pour le GALA, manifestement la solidarité n'a pas été à sens unique et les bénévoles n'étaient probablement que d'un seul côté. Pendant qu'ils surveillaient les parkings, vendaient les billets, surveillaient les collines, réglaient la circulation, mobilisaient la population, dans l'ombre, sous les feux des projecteurs, ce beau monde venu d'ailleurs, accompagné de quelques élus locaux, otages volontaires, s'auto congratulaient un verre à la main, rayonnant de satisfaction et de certitude d'avoir été utile.

Le même jour la revue "NOS ALPILLES" de Cigales éditait un numéro spécial qui définissait joliment l'objectif: Aider la nature à se reconstruire .On est d'accord .Mais tout en le faisant que l'on tache aussi d'aider notre société à se reconstruire ou à se construire tout simplement. A définir un ;;;;;;;

responsable avec son environnement naturel, à respecter son échelle de temps qui n'est pas celle de l'homme, mais aussi pourquoi pas à respecter l'argent public ou qui vient du public, et à se méfier des étoiles filantes qui ne font que passer.

GESTION DE LA FOURNITURE EN EAU ET RECYCLAGE DES EAUX USEES

L'A.S.S.E.F a constaté que la commune a répondu favorablement à sa requête concernant l'affichage des résultats sur l'analyse de l'eau.

Ces derniers font état d'une eau conforme bactériologiquement et chimiquement (Prélèvement effectué par la D.D.A.S.S le 7 mars 2001.

PROJETS D'AMENAGEMENT AU VILLAGE

La construction de parcs de stationnement dans le village est de nature à engendrer des nuisances et augmenter l'insécurité.

Au projet électoral de mettre une partie de la grand rue en sens unique nous opposons la proposition de création d'un espace piéton afin de dynamiser le cœur du village autour de son cinéma et de ses commerces.

Nous pensons qu'il faut prendre des mesures rendant plus agréable les parcours à pieds, et à vélo,

dans le village.

Pourquoi ne pas réfléchir à la création de pistes et bandes cyclables sécurisées.

La construction de parcs de stationnement dans le village sont de nature à engendrer des nuisances et augmenter l'insécurité.

MAISON DES ASSOCIATIONS

LE RASSEMBLEMENT DES CITOYENS DANS LES MOUVEMENTS, ASSOCIATIONS, SYNDICATS EST UNE CONDITION NECESSAIRE AU FONCTIONNEMENT DE TOUTE SOCIETE

L'A.S.S.E.F, comme beaucoup d'associations Fontvieilloises a participé à la mise en place de "Fontvieille Associations" destinée à assurer la gestion de la maison des associations de Fontvieille. De nombreuses réunions ont permis de constituer l'association, valider les statuts et mettre en place le bureau.

Cette association ainsi constituée est apparue comme une formule adaptée au fonctionnement associatif et pouvait être le "levier" d'une meilleure intégration de la population à la vie associative.

Aujourd'hui nous apprenons que la municipalité a rédigé une convention qui définit et régit le fonctionnement de la Maison des Associations. La gestion, l'administration et l'animation sont assurés par la commune de Fontvieille.

Que devient alors "Fontvieille Associations" ?

Est-ce que ce mode de gestion est susceptible de générer la dynamique escomptée avec la nouvelle maison des associations ?

DEMANDE D'ADHESION

J'adhère à l'A.S.S.E.F pour l'année 2001

Prix 70 francs

MrMmeMelle.....

Adresse.....

A expédier à : **A.S.S.E.F** Chemin du paty 13990 Fontvieille